

Le prêtres ne sont pas les collaborateurs du pape !

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Billet](#), [Brèves](#)

Date : 19 février 2016



Il y a quelques mois, un avocat avait exigé du Vatican [un dédommagement de 50 000 euros](#) pour une personne devenue pédophile à la suite des agissements d'un prêtre. Ce dernier aurait inoculé à un laïc la pédophilie. Ces tristes affaires ont fait l'objet d'un long contentieux devant les tribunaux civils et judiciaires. Nous ne nous étendrons pas davantage sur de tels scandales qui, à juste titre, ont heurté, choqué et brisé des vies. Ils restent inexcusables. Mais on peut se demander en quoi le Saint-Siège est responsable des déconvenues et des conséquences de tel parcours sacerdotal. Le jugement de l'avocat est assez péremptoire, si l'on en croit [l'article](#) : « *le Vatican a une vraie responsabilité, explique l'avocat. C'est l'autorité qui a nommé le prêtre, l'a contraint à l'abstinence et devait contrôler ses agissements. En conséquence, nous estimons que le Vatican lui a inoculé le virus de la pédophilie.* »

Pourtant, en vertu de la Tradition constante de l'Église, le prêtre est le collaborateur de l'évêque, qui, en outre, joue un rôle dans son parcours sacerdotal. Or, il semblerait que les milieux profanes défendent une vision ultramontaine de l'Église. Pourtant, comme l'avait écrit Pie IX, les évêques ne sont pas les préfets du pape. *A fortiori*, il en va de même pour les prêtres. Ce ne sont pas les collaborateurs ou les délégués du pape. À l'exception des prêtres du diocèse de Rome, le pape ne joue aucun rôle. La constitution dogmatique sur l'Église [Lumen Gentium](#) souligne cet aspect de coopération avec le ministère épiscopal :

Coopérateurs avisés de l'ordre épiscopal [[108](#)] dont ils sont l'aide et l'instrument,

appelés à servir le Peuple de Dieu, les prêtres constituent, avec leur évêque, un seul *presbyterium* [109] aux fonctions diverses. En chaque lieu où se trouve une communauté de fidèles, ils rendent d'une certaine façon présent l'évêque auquel ils sont associés d'un cœur confiant et généreux, assumant pour leur part ses charges et sa sollicitude, et les mettant en œuvre dans leur souci quotidien des fidèles.

Concernant la licéité de la collation des ordres, le droit canon rappelle que les qualités du candidat relèvent du jugement de l'évêque pour un prêtre séculier. On peut citer le premier paragraphe du [canon 1025](#) du Code de droit canonique:

Pour que la collation des ordres du presbytérat ou du diaconat soit licite, il est requis que le candidat, après la probation exigée par le droit, **possède les qualités voulues, au jugement de l'Évêque propre** ou du Supérieur majeur compétent, qu'il ne soit retenu par aucune irrégularité ni aucun empêchement, et qu'il ait rempli les conditions préalables selon les cann. 1033-1039; en outre, les documents dont il s'agit au can. 1050 auront été réunis, et l'enquête prévue au can. 1051 aura été faite.

On doit aussi rappeler le rôle du recteur du séminaire ou de la maison de formation "*au sujet des qualités requises chez le candidat*". En effet, c'est ce que l'on peut lire au [canon 1051](#) du Code de droit canonique qui souligne, à nouveau, le rôle de l'évêque dans le cadre de l'enquête:

Pour l'enquête sur les qualités requises chez l'ordinand, les dispositions suivantes seront observées:

1 l'attestation du recteur du séminaire ou de la maison de formation sera obtenue au sujet des qualités requises chez le candidat pour la réception de l'ordre, à savoir: doctrine sûre, piété authentique, bonnes moeurs, aptitude à l'exercice du ministère; et de plus, après recherche soigneusement faite, état de santé physique et psychique;

2 pour que l'enquête soit correctement menée, **l'Évêque ou le Supérieur majeur peut faire appel à d'autres moyens** qui lui paraissent utiles, selon les circonstances de temps et de lieu, tels que lettres testimoniales, publications ou autres renseignements.

Enfin, les évêques nomment les prêtres. Ils jouent donc un rôle dans leur parcours, leur nomination, *etc.* Mais avec la logique médiatique conjuguée à un ultramontanisme, dont mêmes les milieux sécularisés sont imprégnés, le Saint-Siège est forcément responsable. Bref, on reste très loin de la "*pyramide inversée*" à laquelle le pape appelait...